

## L'Assemblée nationale fait disparaître le mot "race" de la Constitution



Les députés viennent de décider, à l'unanimité, de supprimer le mot "race" de la Constitution. Ce vote s'est effectué, ce jeudi 12 juillet, dans le cadre de l'examen du projet de réforme constitutionnelle soumis aux députés.

Les députés viennent donc de lancer une "petite" révolution. Le texte de la Constitution pourrait être prochainement modifié. Une nouvelle formulation pourrait être prochainement valable pour la Constitution. Les députés ont supprimé, ce jeudi 12 juillet, à l'unanimité, le mot "race" figurant à l'article 1er du texte fondateur de la Ve République.

Cette partie est dorénavant associée à une garantie d'égalité des citoyens sans "*distinction de sexe*".

L'amendement doit encore être voté par le Sénat.

Voici donc la nouvelle version :

*"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion."*

Le mot "race" était initialement présent entre l'origine et la religion dans l'énumération.

La quasi totalité des groupes parlementaires avaient déposé des amendements pour considérer que la persistance du terme "race", introduit dans la Constitution en 1946 pour rejeter les théories racistes après le nazisme, était aujourd'hui mal comprise et infondée.